FNACAM

Fais Marquants 2009

Nous voilà à nouveau réunis dans la même enceinte mais sans doute avec de nouveaux projets et de nouvelles idées, voire de nouvelles aspirations

Mais avant de nous pencher sur l'avenir que je souhaite des plus radieux pour la profession et sur les élections statutaires qui marquent la fin de notre mandat, je me dois de revenir sur l'essentiel de ce qui a été entrepris tout au long de cet exercice, voire brièvement sur le bilan global de nos réalisations

Une manière de rendre hommage à ceux à qui vous avez témoigné votre confiance mais aussi , pour ne pas occulter l'excellent travail et les sacrifices qui ont été consentis par toute une équipe

Permettez-moi ainsi de souligner, les acquis et réalisations à mettre tout particulièrement au crédit du comité directeur sortant, étant précisé, qu'il y'a sans doute des chantiers à finaliser et d'autres à ouvrir car il serait prétentieux de dire que nous sommes arrivés à notre fin et que nous avons tout résolu

En fait, des dossiers importants restent encore en chantier telles les banques et leurs convoitises ou l'iniquité dont continuent à souffrir les intermédiaires d'assurance notamment en matière fiscale

Mais avant d'aborder ces points en profondeur, j'estime devoir faire un petit détour, question de vous donner une idée sur l'évolution de notre secteur :

Les indicateurs globaux du secteur des assurances et certaines projections pour les années à venir font respectivement état d'un développement appuyé des principales activités et d'un potentiel de croissance important de l'ensemble des activités qui y sont liées.

Selon les chiffres communiqués par la Direction des assurances et de la prévoyance sociale, le total des émissions réalisées en **2008** par le secteur a atteint plus **de 19.74 MDH**, soit une progression de **11.43%** par rapport à l'exercice 2007 .

Ceci peut s'expliquer d'une part , par l'adossement de la majorité des sociétés d'assurance à des groupes bancaires, et d'autre part par le mouvement de fusion et

de concentration entrepris par certaines entreprises d'assurance dont RMA WATANYA et tout récemment CNIA –ESSADA

Si l'évolution du C.A en termes d'émission de primes est significative ,le taux de pénétration reste toutefois relativement limité puisque si l'on croit les résultats de l'étude réalisée fin 2007 par le réassureur Partner Ré, le taux de pénétration au Maroc n'est que de **3,4%** ce qui place notre pays en quatrième position derrière le Botswana **(3,90 %), la Namibie (8,1%) et l'Afrique du Sud** (**15,30%)**

Cela étant dit, je me propose donc de revenir sur les principaux acquis de votre Fédération, acquis dont on ne saurait négliger la portée car cela a permis de freiner, entre autres, quelques appétits ou d'ouvrir quelques horizons à travers et jusqu'à ce jour:

- **Le maintien de la limitation** du champ d'intervention de la bancassurance aux assurances de personnes, à l'assistance et aux assurances- crédit, malgré les tractations menées par le **GPBM** depuis l'avènement du code des assurances aux fins d'étendre la présentation des banques aux assurances dommages et plus particulièrement à l'automobile
- **L'alignement** du capital social des intermédiaires constituées en société, sur le droit commun
- **Le non élargissement** de la distribution de l'assurance aux agences de voyage et aux sociétés de financement, à l'exception des sociétés du micro crédit
- **La campagne** de sensibilisation et d'information menée de concert avec la DAPS et sur proposition de cette dernière
- **Les possibilités données :**

- aux agents de se transformer en société de courtage et inversement **sans nécessité d'examen** et de recourir aux sociétés d'assistance sans l'aval de l'entreprise mandante suivant le **dahir du 14/02/2006 promulgué le 27/02/2006**

- aux intermédiaires, agents et courtiers, issus de la FNACAM de :

1/ Siéger avec 4 courtiers et autant d'agents, tous issus de la FNACAM au Comité consultatif des assurances **''CCA''** et à la commission administration et organisation **''CAO''**

2/ officier en tant que membre du jury des examens d'accès à la profession organisés par la DAPS au même titre que les représentants des entreprises d'assurance,

3/ opérer en tant que correspondant de sociétés de crédit suivant décret du 2 novembre 2004 publié le 4 novembre de la même année

4/ Dispenser des stages de formation aux candidats aux examens d'accès à la profession et délivrer les attestations requises en la matière par l'administration de tutelle

Les réalisations de l'exercice :

La validation par **la DAPS** de la proposition marché relative au délai de reversement des primes aux compagnies d'assurance dans le sens où **Jusqu'au 31 décembre 2011 :**

- Les primes encaissées du 1er au 15 du mois seront reversées au plus tard le 1er du mois suivant

-Les primes encaissées du 16 au terme du mois seront reversées au plus tard le 16 du mois suivant

L'arrêté afférent à ces dispositions sera publié prochainement

- La certification d'une vingtaine de cabinets d'assurance dans le cadre de l'accord de partenariat **FNACAM/ ANMPE** ou agence nationale pour la promotion de la PME

•La signature en **janvier 2009** de la Convention **FNACAM / ANAPEC ou** Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences visant l'accompagnement de nos adhérents dans la satisfaction de leurs besoins en ressources humaines

•La mise en place du cycle de formation dédié aux intermédiaires d'assurance en partenariat avec **Polyfinance ;** cycle dont l'ouverture a été remise à plus tard, le temps de négocier,via la FMBA ,une prise en charge partielle des frais de scolarité par des fonds de soutien euro- méditerranéens

•L'organisation avec l'appui du **PAAP** de deux séminaires thématiques en avril et décembre 2008 portant sur des questions d'actualité à savoir :

-La bancassurance

-La stratégie à mettre en place pour un marché de l'assurance fort et structuré

-La formation qualifiante, un levier de professionnalisation

-La certification qualité

- Le développement des possibilités d'échanges et de partenariat avec les **11** pays membres de la Fédération méditerranéenne des intermédiaires d'assurance ou **FMBA** dont la **FNACAM** est vice – présidente. Il s'agit pour rappel, de la France, de l'Espagne, de l'Italie, de Malte, de l'Egypte, du Liban, de l'Algérie, de la Grèce, de la Tunisie et de Monaco récemment
- La rencontre, dans le cadre des réunions - débats organisées par la CGEM, de Monsieur Nourreddine BENSOUDA directeur général des impôts et la promesse faite par ce dernier d'aller dans le sens de l'harmonisation de la TVA en 2010 de sorte à ce que les intermédiaires puissent bénéficier au moins d'un droit de déduction sur leurs achats

- Les pourparlers en cours avec **l'Union Arabe des intermédiaires d'assurance** instance dont l'invitation à notre endroit fût maintes fois réitérée

- La poursuite avec le soutien du programme d'appui aux associations professionnelles ou **PAAP II** de la réalisation du plan d'action présenté en 2007 par la FNACAM

- La conception d'une nouvelle identité visuelle et de nouvelles rubriques pour le site web de la FNACAM

- Nos sorties médiatiques sur des supports de presse spécialisés tels Finances News ou l'Economiste, sorties qui ont permis à la profession d'exprimer ses attentes, ses préoccupations mais aussi sa vision par rapport d'une part , à la fiscalité de l'intermédiaire et d'autre part, au projet du contrat programme

Un projet sur lequel je reviendrais en détails au cours de mon intervention et qui lève certes le voile sur certaines carences du secteur des assurances au plan global et suggère quelques pistes de réflexion à même de contribuer à sa mise à niveau, mais qui reste à nos yeux peu en phase avec l'option libérale choisie par notre pays

C'est d'ailleurs dans ce cadre, qu'un courrier fût adressé à la DAPS au lendemain de la diffusion du projet du contrat programme, courrier à travers lequel nous avons insisté sur la nécessité de tenir compte des attentes de la profession et l'association impérative de la FNACAM aux différents travaux tendant à la finalisation du document

Une demande à laquelle la DAPS a répondu favorablement dans le sens où les parties concernées dont la FNACAM se sont retrouvés de manière ponctuelle pour débattre de l'étude présentée et émettre leurs remarques et suggestions

La copie finale devra être rendue en principe avant le 31/12/2009 date à laquelle les représentants de la FMSAR et de la FNACAM seront conviés au même titre que la DAPS à valider officiellement le document sous l'égide du ministre de l'économie et des finances initiateur du projet

- **L’association de la FNACAM au projet afférent à la campagne de sensibilisation en prévision de la grippe porcine**

Dans le cadre des mesures à prendre et dispositifs à mettre en place par le réseau de distribution en cas de pandémie de la maladie de la grippe H1/N1, la Fédération nationale des agents et courtiers d’assurance au Maroc ‘’FNACAM’’ s’est proposée, à la demande de notre ministère de tutelle, d’articuler son action autour des dispositions suivantes:

-Sensibilisation du personnel des cabinets et de la clientèle sur l'impact de la grippe A/H1N1 sur l'économie nationale et les mesures préventives à mettre en place pour assurer la continuité des services sensibles

Ceci se fera à travers l’affichage dans les locaux de l’intermédiaire d’une note d’information sur la maladie et les mesures à prendre pour s’en prémunir, mais aussi de mailing portant sur le même sujet adressé à la clientèle

-Le déploiement permanent du personnel dans les services névralgiques à savoir:

1. Les souscriptions
2. Le recouvrement
3. Les sinistres
4. Le développement du principe de la polyvalence dans les services
5. Le recours à des intérimaires en cas de besoin
6. La désignation de délégataires en matière de signature de chèques pour éviter les situations de blocage autant pour les sinistres que pour les salaires du personnel employé
7. La mise en place de mesures d'hygiène pour éviter la contamination et la propagation de la grippe via la vaccination du personnel et le port de masque si nécessaire

- La signature du protocole d’accord avec la Fédération des compagnies d’assurance et de réassurance ‘’ **FMSAR** ‘’ et la mise en place de commissions paritaires dans la perspective d’améliorer les rapports entre les différents intervenants et promouvoir une nouvelle stratégie tendant à canaliser la concurrence par l'adoption de règles de bonne conduite.

C’est ainsi que les deux instances fédérales ont été amenées à débattre d’un certain nombre de points ou de problématiques autour desquels des pistes ont été explorées

Quelques événements phares sont venus ou viendront toutefois consolider ces réalisations ou aller dans le sens d'une dynamisation de l'intermédiation et du secteur d'une manière générale

C'est tout d'abord et comme évoqué il y'a un instant, les discussions menées par votre fédération dans le cadre de la préparation du contrat - programme devant engager l'Etat et le secteur des assurances pour les cinq années à venir

Ces discussions menées en association avec la DAPS et la FMSAR sont entrées aujourd'hui en phase de syndication auprès d'une dizaine de ministères, phase durant laquelle des mesures conjointes seront affinées et validées

Dans le même esprit et compte tenu d'un contexte international tributaire des aléas de la crise financière, la DAPS envisage, dans le cadre de cet accord cadre, de mettre en place un système de contrôle interne, visant à renforcer la sécurité des transactions ainsi que la solvabilité des compagnies d'assurance

Aussi, les nouvelles exigences réglementaires en termes de fonds propres instituées par la réforme, devraient – elles conduire à une vague de recapitalisation du secteur des assurances.

C'est dans ce contexte , que la FNACAM a émis quelques idées phares auxquelles l'équipe **Oliver Wyman - Acturia** en charge de l'étude a pleinement souscrit, conforté en cela par l'identité de vues sur quelques points entre les compagnies d'assurance et la profession à savoir :

- Suppression de la double imposition de la TVA (déjà payée au niveau de la prime, des chargements et de la commission par le client)
- Développement des filières de formation spécifiques en prenant en compte l'ensemble des besoins du secteur en termes de métiers, de compétences (ventes, gestion, marketing, techniques, gestion d'actif, réassurance)
- Formalisation du statut de l'intermédiaire (reconnaissance de sa qualité de commerçant, facturation des honoraires pour analyse de risque et conseil etc.)
- Instauration de nouvelles assurances obligatoires telles les RC professionnelles , les RC Habitations,RC établissements recevant du public, RC décennale ,TRC et l'assurance dommages pour les entreprises appartenant à des plates formes intégrées
- Renouvellement du délai de conservation de l'assurance maladie obligatoire dans le secteur privé pour les entreprises déjà assurées avant août 2005

Cela étant, il nous a été permis de constater que certaines recommandations du cabinet en charge du dossier ne vont pas dans le sens souhaité par la profession comme de :

- Revenir à un système de capital social minimum de 1.000.000 DH pour les courtiers et de 500.000 DH pour les agents personnes morales
- Autoriser la commercialisation de l'assurance maladie des indépendants '' **AMI** '' par les détaillants et les associations de micro –crédit
- Ouvrir la distribution de produits de micro –assurance aux détaillants
- Autoriser les agences de voyage à distribuer de l'assurance voyage

Des préconisations que nous continuons à rejeter car au – delà du fait qu'elles sont en totale contradiction avec le professionnalisme que le cabinet précité suggère d'instaurer à travers le développement de filières de formation ciblées, elles visent avant tout à freiner le développement du courtage et la création d'agents personnes morales d'autant plus que la garantie préconisée à travers l'augmentation du capital ne se justifie pas dans le sens où les intermédiaires font certes de la collecte de fonds mais les reversent aussitôt - réglementation oblige -aux compagnies d'assurances et ne risquent pas par conséquent de se retrouver en situation d'insolvabilité.
Si les banques avons-nous avancé sont astreintes à un capital spécifique , c'est que les fonds reçus sont réinvestis aux risques et périls des déposants , ce qui n'est absolument pas le cas des intermédiaires

Au –delà de ce qui précède, nous sommes revenus bien évidemment sur certaines doléances dont le projet n'a pas fait état telles :

- L'ouverture des points de vente, d'autant que l'étude souligne l'insuffisance de couverture géographique,
- La réduction des délais d'indemnisation,
- L'élargissement de l'accès à l'examen d'admission à la profession aux diplômés issus d'établissement supérieurs privés
- **La** nécessité de donner à travers le code des assurances, une définition à la ''**Présentation'**' à l'instar du ''**Démarchage**'' de manière à lever toute équivoque sur ce qui relève de la souscription ou de la présentation, sur ceux qui sont autorisés à présenter et ceux qui le sont pas en vertu de la loi

  Une précision qui mettrait fin selon nous aux subterfuges utilisés par les banques pour commercialiser les assurances dommages à partir de leur propres sièges ou agences

C'est ensuite, le lancement dans le cadre de la réforme du système financier initié par le conseil national du crédit et de l'épargne du projet de création d'une haute autorité de régulation de l'assurance indépendante en lieu et place de la DAPS dans le but d'accroître la supervision du secteur des assurances afin de le tirer vers le haut et le hisser au niveau des standards internationaux

C'est enfin, l'institution dans le cadre du projet d'amendement du Code des assurances, **de l'obligation** faite aux intermédiaires d'assurance, courtiers et agents, d'adhérer à la FNACAM et à la FNACAM seule.

Il s'agit en fait, d'une grande avancée pour la profession et d'un important acquis pour la FNACAM car si cette reconnaissance témoigne de l'estime dont jouit votre fédération et les intermédiaires qui se sont mobilisés autour, elle ouvre surtout des perspectives de collaboration étroite entre la FNACAM et la nouvelle autorité de régulation

A l'international

La FNACAM a depuis son adhésion en juin 2004 à la Fédération Méditerranéenne des Intermédiaires d'assurance, participé aux différents meetings organisés par cette dernière dont le tout dernier remonte au 8 mai 2009 à Athènes.

Ce dernier meeting porta, entre autres, sur :

- La nécessité avérée de multiplier les démarches en vue de faire bénéficier **l'IMIA**, centre d'accréditation domicilié au Maroc des fonds **MEDA** en vue de financer une partie des frais d'inscription au cursus mis en place en partenariat avec Polyfinance ou tout autre partenaire potentiel

- La comparaison de certaines pratiques dans le milieu de l'intermédiation en assurance tels le recours aux démarcheurs ou sous - agents dont les agissements se trouvent, pour cause d'anarchie, décriés en Espagne

- Le recours au mandat d'étude que d'aucuns estiment recommandable dans la mesure où cela permet à l'intermédiaire désigné dans ce cadre de réclamer des honoraires au cas où l'étude qu'il aurait menée à la demande de l'assuré ne se traduit pas, à terme, par un ordre de placement.

- L'élargissement enfin de la FMBA à d'autres pays du bassin méditerranéen tels la Libye, la Syrie et la Turquie sachant que l'objectif est de créer des synergies et de véritables possibilités de coopération et de partenariat